

APPEL À PRESTATION

Avocats – Task Force en faveur des enfants en conflit avec la loi

Avec l'appui de UNICEF : Renforcement des mesures alternatives à la détention pour les enfants en conflit avec la loi dans les régions Analamanga et Sava

Période : janvier 2026 – octobre 2026 (10 mois)

Organisation : Grandir Dignement (en collaboration avec l'UNICEF)

1. Contexte

Depuis 2023, les efforts conjoints du Ministère de la Justice, de Grandir Dignement (GD) et de l'UNICEF ont permis une diminution notable du nombre d'enfants en détention à Madagascar. Toutefois, une proportion importante d'entre eux demeure en détention préventive, notamment dans les régions d'Analamanga et de Sava, en raison de contraintes structurelles et du manque de représentation juridique systématique. Les acteurs du secteur souhaitent poursuivre ces efforts à travers le renforcement de la protection juridique des enfants en conflit avec la loi et mise en place d'un groupement d'avocats spécialisés pour la représentation et la protection juridique des enfants en conflit avec loi.

Dans le cadre de leur nouveau partenariat 2025–2028, UNICEF et Grandir Dignement mettent en place une Task Force d'Avocats, dont la mission sera de renforcer la défense des enfants en conflit avec la loi (ECL) et de favoriser le recours aux alternatives à la détention prévues par la loi malagasy et par la Convention internationale relative aux droits de l'enfant.

La Task Force interviendra dans les juridictions d'Analamanga et de Sava pour :

- examiner de manière approfondie les dossiers des enfants prévenus en détention,
- entamer les démarches nécessaires pour réduire la durée des détentions,
- et apporter une assistance juridique dès l'arrestation aux enfants les plus vulnérables (moins de 13 ans, en situation de handicap, sans état civil, etc.).

2. Objectif de la mission

Objectif général

Contribuer à la réduction durable du recours à la détention des enfants en conflit avec la loi à Madagascar, en renforçant la défense juridique et en favorisant leur orientation vers des mesures alternatives (liberté surveillée, contrôle judiciaire, prestation de service à la communauté, etc.).

Objectifs spécifiques

- Assurer une défense effective des enfants prévenus dans les juridictions ciblées.
- Promouvoir la mise en œuvre des alternatives à la détention à travers les plaidoiries
- Offrir une assistance juridique précoce aux enfants les plus vulnérables, dès les premières heures de la procédure.

3. Description des missions

Les avocats membres de la Task Force auront pour missions principales de :

1. Identifier et examiner les dossiers des enfants en détention préventive dans les juridictions d'Analamanga et de Sava.
2. Préparer et plaider les actes juridiques nécessaires : demandes de mise en liberté provisoire, de mainlevée de mandat de dépôt, de rédaction d'actes, de placement sous liberté surveillée, etc.
3. Représenter les enfants devant les juridictions compétentes et assurer le suivi des procédures.
4. Apporter une assistance juridique aux enfants vulnérables (critères pré-définis) dès leur arrestation ou défèrement.
5. Collaborer étroitement avec les travailleurs sociaux, magistrats et autorités judiciaires pour favoriser des décisions protectrices et adaptées.
6. Représentation aux réunions de coordination et aux activités de capitalisation pilotées par Grandir Dignement et l'UNICEF.

4. Profils requis

- Avocats inscrits au Barreau de Madagascar.

Expérience dans le domaine pénal et/ou en matière de protection de l'enfance appréciée, y compris pour des profils débutants motivés et intéressés par ces domaines

- Bonne maîtrise du droit des mineurs, des procédures pénales.
- Solides capacités de rédaction juridique et de plaidoyer.
- Esprit d'équipe, sens éthique et engagement fort pour la protection des droits de l'enfant.
- Maîtrise du malagasy et du français (oral et écrit) serait un plus

La Task Force est ouverte à des cabinets ou groupements d'avocats, ainsi qu'à des avocats individuels souhaitant s'associer dans le cadre de ce projet.

5. Modalités contractuelles et financières

La collaboration avec les avocats sélectionnés s'inscrira dans le cadre d'un contrat de prestation, mais conditionné aux résultats obtenus, au respect des engagements, ainsi qu'à la continuité effective du financement assuré par l'UNICEF et ses partenaires.

Afin de garantir une mise en œuvre progressive, une période d'essai de trois mois sera prévue en début de contrat. Elle permettra de valider :

- la qualité du travail fourni,
- la capacité à coopérer avec les institutions et l'équipe pluridisciplinaire de la Task Force,
- le respect des obligations professionnelles et éthiques.

La mission fera l'objet d'un contrat de prestation à durée déterminée, conclu initialement pour une période de 10 mois (janvier 2026 – octobre 2026), avec possibilité de renouvellement en fonction :

- des résultats obtenus,
- de la qualité de la collaboration,
- et de la disponibilité des financements pour les phases suivantes du projet.

Afin de garantir un démarrage progressif, une phase d'essai de trois mois est prévue, permettant d'évaluer l'efficacité de la collaboration et les ajustements éventuellement nécessaires.

Rémunération :

La rémunération sera établie sur la base d'un forfait mensuel brut, compris entre 2 000 000 MGA et 3 000 000 MGA, en fonction :

- du volume d'activité proposé (temps partiel/temps plein),
- du nombre d'avocats impliqués,
- et de la zone d'intervention (Analamanga, Sava ou les deux).

Le paiement sera effectué mensuellement, sur présentation d'une facture accompagnée d'un bref rapport d'activité (nombre de dossiers suivis, audiences plaidées, etc.).

Les modalités précises seront définies avec les candidat·e·s retenu·e·s à l'issue du processus de sélection.

Engagement minimal attendu

Dans le cadre de cette mission, un engagement minimal équivalent à 0,5 ETP (soit environ 10 jours ouvrés par mois) est attendu par avocat ou par binôme, afin de garantir la continuité du traitement des dossiers et la réactivité vis-à-vis des juridictions.

Les candidats peuvent postuler :

- individuellement, à condition de pouvoir assumer cet engagement minimum ;
- ou en binôme ou en pool, avec une répartition interne du temps permettant d'atteindre cet équivalent 0,5 ETP (ou davantage si souhaité).

6. Conditions de collaboration

- Durée du contrat : 10 mois (janvier 2026 – octobre 2026).
- Régime : Prestataire (contrat de service).
- Disponibilité : Participation régulière selon les besoins opérationnels dans les juridictions d'Analamanga et de Sava.
- Rémunération : Forfait mensuel aligné sur la grille budgétaire du partenariat UNICEF–GD (à préciser selon profil).
- Supervision : Responsable Programmes et Juriste Séniор.

7. Dossier de candidature

Les candidats intéressés sont invités à soumettre :

- Un CV détaillé ;
- Une lettre de motivation ;
- La copie du diplôme d'avocat et du certificat d'inscription au Barreau ;
- Deux références professionnelles récentes.
- Une offre technique précisant la manière dont vous envisagez de répondre aux objectifs définis dans les TDR

Les candidatures sont à envoyer à :

engagement@grandirdignement.org et emeline.gaillard@grandirdignement.org

au plus tard le 23 janvier, avec l'objet : « *Candidature – Task Force Avocats* ».

8. Processus de sélection

Les candidatures seront analysées selon les critères suivants :

- Pertinence de l'expérience juridique, notamment auprès des mineurs ;
- Compréhension des enjeux liés à la justice juvénile ;
- Capacité à travailler en collaboration avec les institutions publiques et partenaires ;
- Disponibilité et motivation.

Les candidats présélectionnés seront invités à un entretien avec le comité de sélection de Grandir Dignement.

9. Éthique et protection de l'enfant

Toutes les sessions d'échange devront être mises en œuvre dans le strict respect des normes internationales et nationales relatives à la protection de l'enfance. Ce principe constitue une exigence fondamentale du partenariat entre l'UNICEF et Grandir Dignement, et s'impose comme un cadre éthique et opérationnel incontournable pour l'ensemble des actions menées.

Il implique que chaque membre des sessions de formation, ainsi que tous les partenaires associés, s'engagent à garantir la primauté de l'intérêt supérieur de l'enfant dans toutes les initiatives entreprises. Cela comprend notamment :

- le respect des droits fondamentaux des enfants, tels que consacrés par la Convention relative aux droits de l'enfant (CIDE) et les instruments juridiques nationaux ;
- la mise en œuvre de procédures adaptées, non discriminatoires et respectueuses de la dignité de l'enfant ;
- la prévention de toute forme de maltraitance, d'exploitation ou de stigmatisation dans le cadre des activités juridiques, judiciaires ou sociales menées ;
- la promotion d'un environnement protecteur fondé sur la bienveillance, la confidentialité et la participation active des enfants concernés.

Ainsi, le respect des normes de protection de l'enfance ne constitue pas uniquement une obligation juridique, mais aussi une valeur centrale du partenariat UNICEF–Grandir Dignement, guidant la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de toutes les actions des sessions de formation.

Principes directeurs :

- Intérêt supérieur de l'enfant : chaque décision ou action entreprise doit viser en priorité la protection et le bien-être de l'enfant concerné.
- Confidentialité : les informations personnelles relatives aux enfants en conflit avec la loi sont protégées. Leur diffusion est strictement limitée aux acteurs directement impliqués dans la prise en charge, conformément aux règles de protection des données.
- Obligation de signalement : toute situation de violation grave des droits de l'enfant identifiée lors des visites, entretiens ou procédures doit être immédiatement signalée selon les protocoles en vigueur, aux autorités compétentes et aux mécanismes internes de GD/UNICEF.

Les sessions de formation s'engagent à promouvoir un environnement sûr, exempt de toute forme d'exploitation, d'abus ou de harcèlement sexuel, tant dans les interactions avec les enfants que dans les relations professionnelles internes.